

# Dans le Sud, les éoliennes ne sont plus les bienvenues

En Occitanie, pourtant pionnière en la matière, la justice a ordonné le démontage d'un parc. Partout, les projets sont contestés.

GUILLAUME MOLLARET @Newsdusud  
MONTPELLIER (HÉRAULT)

**ENVIRONNEMENT** Vent mauvais pour les éoliennes de Bernagues-Lunas. Pour la deuxième fois en trois ans, la justice a ordonné le démontage, dans un délai de quinze mois, de ce parc éolien de sept aérogénérateurs posés sur des sommets proches de Lodève dans l'Hérault. « La délivrance du permis de construire a été faite dans des conditions d'information insuffisantes, ayant conduit à ce que les éoliennes fonctionnent dans un cadre non suffisamment réglementé, à l'origine d'un préjudice notamment pour la protection des oiseaux », motive la cour d'appel de Nîmes dans son arrêt rendu le 7 décembre dernier.

Mis en service en 2016 dans une zone classifiée zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, ces sept moulins sont toujours en fonctionnement, malgré l'annulation, par deux fois, de leur permis de construire. En outre, après la mort d'un aigle royal découpé par les pales de l'engin en janvier dernier, plusieurs plaintes avaient été déposées par des associations de protection de l'environnement, entraînant une régulation de la cadence de pro-

duction des éoliennes par la préfecture de l'Hérault.

« Cette affaire servira d'exemple pour d'autres promoteurs éoliens, à savoir ne pas s'empresser d'implanter ces machines neuves sans attendre l'issue du recours des associations et tant que la société n'a pas obtenu définitivement son permis ou son autorisation », veut croire Marjolaine Villey-Migraine, porte-parole du Collectif pour la protection des paysages et de la biodiversité 34-12.

## Un coup de semonce pour toute la filière

Alors que l'exploitant, la société Énergie renouvelable du Languedoc, une filiale du groupe Valeco, a annoncé se pourvoir en cassation, la décision tonne comme un coup de semonce pour toute la filière. Si ce démantèlement était définitivement ordonné une fois passée la cassation, il s'agirait d'une première devant la justice civile en France. Régulièrement saisie dans ces affaires, la justice administrative, elle, se montre rarement tendre avec les énergéticiens et fait échouer nombre de projets. D'après les données recueillies par *Le Figaro* auprès de l'ensemble des cours administratives d'appel de France, et pour le seul mois de novembre dernier, six dé-



Malgré l'annulation, par deux fois, de leur permis de construire, les éoliennes de Bernagues-Lunas ont été implantées sur un site classifié zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique et sont en service depuis 2016.

missions sur huit concernant des parcs éoliens ont été rendues en défaveur des projets énergétiques.

Entre la volonté affichée de construire un parc éolien et sa réalisation s'écoule ainsi de nombreuses années, souvent plus de dix ans, comme en attestent les jugements retraçant l'histoire de chaque projet. Étude d'impact environnementale insuffisante, manque de considération pour les espèces d'oiseaux protégées et non-respect du plan local d'urbanisme, sont autant de reproches adressés aux éoliennes... en plus de balayer le paysage. « Les projets éoliens en région Occitanie, c'est mort ! Il n'y a aucune acceptation des populations », commente un industriel du secteur. « On a beaucoup moins de problèmes dans les Hauts-de-France ou le Grand Est », poursuit-il.

Tout avait pourtant bien commencé du sud de la France et l'éolien. C'est en effet dans l'Aude, à Port-la-Nouvelle, en 1991 que le premier aérogénérateur de France a été installé. Après une vingtaine d'années d'explo-

itation, il a été démonté en 2019. Depuis, cette industrie n'a cessé de sentir passer le vent... du boulet ! Outre les déconvenues judiciaires, les défenseurs de cette énergie voient se dresser face à eux les populations locales.

Défendue par le maire de Moulézan, dans le Gard, l'installation de cinq éoliennes dans un bois communal ne ravit guère ses voisins et engendre une guerre de clochers avec les édiles de villages limitrophes, lesquels sont appuyés par des associations de riverains. Ici, la première ébauche de projet éolien remonte à 2009 et ne semble pas près de voir le jour. « Le temps d'examen des dossiers puis des recours est trop long », déplore un autre industriel. « Dans l'intervalle, tous les paramètres changent : la puissance des générateurs, leur taille. À chaque fois, nous devons déposer un avenant au projet qui est susceptible d'être attaqué à son tour », pose-t-il.

Et quand il n'existe pas de riverains pour se plaindre ou défendre la faune et la flore, c'est l'inflation qui s'en mêle ! En pleine mer, au large de Port-la-

Nouvelle, le projet pilote de ferme flottante, la première du genre en France, connaît à son tour des difficultés. « L'équation économique est devenue compliquée en raison, notamment, de la hausse du coût des flotteurs en acier qui doivent supporter les éoliennes. Chacun pèse plus de 2600 tonnes », explique au *Figaro* un connaisseur du dossier. D'un projet estimé initialement à 210 millions d'euros pour trois éoliennes, le budget serait aujourd'hui porté à un montant « supérieur à 300 millions d'euros ». Dans ce contexte, les porteurs du projet poussent pour obtenir un prix de rachat d'électricité plus élevé, sans quoi l'équilibre économique du parc, porté par Qair, TotalEnergies et des collectivités locales, ne serait pas assuré. Alors que les documents officiels font toujours état d'une mise en service du parc au troisième trimestre de l'année prochaine, l'hypothèse d'un report de cette échéance au courant de l'année 2026 est avancée. À cette date, le parc éolien de Bernagues-Lunas sera lui aussi pleinement fixé sur son sort... ■

# Face à son fils, Monique Olivier sort de ses gonds

Sélim, l'enfant qu'elle a eu avec Michel Fourniret, est apparu aux assises en visioconférence.

STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND  
sdrandsouffland@lefigaro.fr

**JUSTICE** « Tu viens me faire la morale ? Eh ben retourne chez M., tiens, vous vous entendez si bien ! Tu ressembles vraiment à ton père, déguisé comme ça ! Et dis bonjour à Cyril Hanouma quand tu le verras ! » Pour la première fois depuis le début de son procès, la si placide Monique Olivier déraillait. Verbe grinçant, colère glaciale, regard vipérin, elle s'en prend à son fils Sélim, qui témoigne en visioconférence. Cet homme de 35 ans, qui a naguère cocécrit un livre dont il a fait la promotion sur C8, s'est grimé, engoncé dans un anorak zippé le plus haut possible. En 2004, alors que ses parents étaient incarcérés tous les deux, il avait trouvé refuge chez M., premier mari de l'accusée, « un homme bon et généreux » à qui le box vitupérant prête mille turpitudes. Ironie du sort : sa longue perruque, sa fausse barbe et ses lunettes accentuent sa ressemblance avec ce père qu'il appelle « Michel Fourniret ».

Terrible moment d'audience que ce jet de bile, car jamais Monique Olivier n'avait semblé aussi sincère. Se rend-elle compte de l'effet désastreux qu'elle vient de produire quand, quelques minutes plus tard, elle énonçait dans son registre habituel : « Je l'aime toujours, il peut m'écrire et même venir me voir » ? À quoi le témoin rétorque en référence au fameux « pacte » conclu par les intéressés : « Je suis un accident, le fruit d'un accord commercial entre Michel Fourniret et Monique Olivier. » Pour mémoire, il est né neuf mois exactement après le premier enlèvement suivi de viol et de meurtre commis en 1987 par le couple.

L'accusée perd son sang-froid parce que son fils, qui ne désigne désormais pas

générateurs que par leurs patronymes complètes, vient de l'inciter à révéler, « pour les victimes », tout ce qu'elle sait des trois crimes jugés ici, et d'autres dont nul n'a entendu parler. Il ne croit pas que son père, assisté ou non par sa complice, n'a tué personne entre 1990 et 2000 ; depuis le 28 novembre, personne aux assises des Hauts-de-Seine n'en mettrait non plus sa main à couper.

## « Je n'ai vu personne dans la cave »

Jadis, pourtant, Sélim adorait sa mère, avec lequel il entretenait une véritable complicité. Aimait-il son père tyrannique ? « Non, pas spécialement. » Selon des confidences qu'il aurait recueillies en co-détenu auprès de Monique Olivier, l'adolescent de 14 ans et demi qu'il était alors aurait surpris au domicile familial Estelle Mouzin, 9 ans, kidnappée le 9 janvier 2003 à Guermantes (Seine-et-Marne), avant qu'elle ne disparaisse corps et âme. On lui aurait dit que c'était une cousine qui passait par les Ardennes. Il ne s'en souvient pas : « Je n'ai vu personne dans la cave, pas noté de comportement anormal de Michel Fourniret et Monique Olivier. Je n'ai aucun souvenir d'une prétendue coustume que je ne connaissais pas. »

L'apparition d'un Sélim de carnaval ne fait pas oublier l'enfant innocent qu'il fut. Ses parents criminels réiffaient leurs victimes pour mieux les massacrer et utilisaient leur propre fils pour les amadouer. Comment vivre avec ce poids ? Comment supporter les remontrances de la virago engagée ? Quel que soit le cours que prend son destin, il faut réserver une place particulière à Sélim dans la liste, encore ouverte, des victimes de ceux qui se prétendaient ses parents. ■

## LES Rencontres LE FIGARO

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

À l'occasion de la parution de son essai *Le Totalitarisme sans le goulag* aux éditions La Cité, Alexis Brézet et Vincent Trémolet de Villers recevront Mathieu Bock-Côté essayiste, chroniqueur et sociologue québécois, le mercredi 10 janvier, salle Gaveau.



MERCREDI 10 JANVIER 2024  
20H00 - SALLE GAVEAU  
45-47 rue La Boétie, 75008 Paris

DESIGN CLAIRFOND

Réservez vos places ou achetez la rediffusion sur [www.lefigaro.fr/recontres](http://www.lefigaro.fr/recontres)  
Informations au 01 70 37 18 18

SALLE GAVEAU  
Placement libre  
TARIF : 25 €  
ABONNÉS : 20 €

EN REPLAY  
Dès le 12 janvier 2024  
TARIF : 16 €  
ABONNÉS : 12 €

LE FIGARO Vox

